

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 30 septembre 2020

Délibération n°DE2020012

Nombre de délégués : 24
Quorum : 13
Votants : 18 dont 6 suppléants



L'an deux mille vingt et le trente septembre, à 18 heures, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 25 septembre 2020, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairei de Bras-sur-Meuse, ainsi qu'en audio - visio conférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Philippe HENRY, Madame Julia RICHARD, Monsieur Alain CHAPE, Madame Patricia HOUCKERT, Monsieur André TROUSLARD, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Jean NATALE, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Madame Patricia REMY, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET, Monsieur Denis GAVARD

Madame Julia RICHARD est désignée secrétaire de séance.

7.6 - Appel à cotisation

Monsieur DIDRY expose ce qui suit :

« Lors de sa création en septembre 2019, le PETR n'a pas repris les opérations financières de l'association Pays de Verdun gérées par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun. Il a donc commencé son activité avec une trésorerie nulle.

La présentation budgétaire du Conseil Syndical du 26 février dernier a mis en avant la nécessité de provisionner une réserve de trésorerie pour la structure afin de régler les dépenses dans l'attente du versement des subventions sur les différents projets ainsi que sur l'ingénierie. Pour ce faire, il a été envisagé de solliciter un doublement exceptionnel de la cotisation annuelle auprès des intercommunalités membres du PETR.

L'appel à cotisation annuel a été réalisé en début d'année à hauteur d'1,55 € par habitant DGF. L'ancienne équipe politique en place a provisionné un montant de 120 000 € correspondant à un second appel à cotisation dont les modalités restent à fixer ce jour. Il vous est proposé de solliciter une cotisation exceptionnelle à hauteur d'1,45 € par habitant DGF, correspondant à la part fonctionnement de la cotisation 2020, appelée sur la base de la population DGF 2018 prise en référence lors du premier appel à cotisation.

Pour pallier temporairement au déficit de trésorerie, le PETR a fait appel à l'ouverture d'une ligne de crédit à hauteur de 40 000 € permettant notamment d'assurer le versement des salaires des agents pour les mois de septembre et octobre.

Pour assurer le bon fonctionnement du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun jusqu'à la mise en place du prochain exercice budgétaire, il vous est demandé de :

- valider un appel à cotisation exceptionnel pour couvrir le besoin de trésorerie nécessaire à la mise en place de la nouvelle structure,
- fixer ledit appel à cotisation à 1,45 € par habitant DGF sur la base des chiffres de la population DGF 2018,
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette contribution. »

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical :

VALIDE un appel à cotisation exceptionnel pour couvrir le besoin de trésorerie nécessaire à la mise en place de la nouvelle structure,

FIXE ledit appel à cotisation à 1,45 € par habitant DGF sur la base des chiffres de la population DGF 2018,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette contribution.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

